



Contact presse Caf :
Aude HERBONNIERE
Tél : 04 67 22 99 09
Mobile : 06 09 23 28 06
aude.herbonniere@cafherault.cnafmail.fr

EN CETTE JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES, LA CAF DE L'HÉRAULT RAPPELLE SON ENGAGEMENT QUOTIDIEN EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES.

En cette journée internationale des droits des femmes la Caf de l'Hérault partage son engagement. En tant qu'organisme labellisé Rse au rang confirmé depuis septembre 2022, elle veille à une égalité professionnelle femmes/hommes et agit également sur l'inclusion pour ses allocataires, ses partenaires et ses salariés

>> Nouveau : depuis le 1^{er} mars la Caf de l'Hérault assure la gestion systématique des pensions alimentaires de tous les jugements de divorces avec enfants

En octobre 2020, la Caf proposait un nouveau service aux parents séparés concernés par le versement d'une pension alimentaire : l'intermédiation financière. Un des deux parents pouvait demander à la Caf de collecter la pension auprès du parent débiteur et de la reverser à l'autre parent tous les mois.

Depuis le 1^{er} mars 2022, ce service public des pensions alimentaires devient automatique pour tous les jugements de divorces avec enfants (sauf refus formel des deux parents). Au 1^{er} janvier 2023, il sera automatique pour tous les autres types de séparations et divorces.

Simple, efficace, sécurisant et accessible à tous sans conditions de ressources, le service public des pensions alimentaires a pour objectifs d'éviter les conflits interpersonnels et les risques de précarisation économique grâce à des paiements réguliers. Il permet de lutter contre la précarité, contribue à rétablir un équilibre entre parents séparés et participe à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Chiffre clés

En France,

426 000 séparations chaque année. 1 famille sur 4 est monoparentale

85% des familles monoparentales sont composées de femmes.

Dans le département de l'Hérault

58 000 familles sont monoparentales, soit 32,4% des familles avec enfant(s).

82% des familles monoparentales avec enfant(s) sont composées de femmes.

>> La Caf de l'Hérault, engagée dans la lutte contre les violences conjugales

Chaque année, la Caf de l'Hérault soutient les associations mobilisées pour la lutte contre les violences conjugales et l'accompagnement des publics à hauteur de plus de 200 000€ par an.

Le Cidff, Via Voltaire, Amac, Aers, Cesam, l'Amicale du nid et Epe 34 sont ainsi soutenus par la Caf dans la réalisation d'actions diverses et complémentaires telles que l'accompagnement social et psychologiques des femmes et des enfants victimes, accueil de jour, prévention des violences au sein du couple, parcours vers l'emploi...

La Caf finance aussi les réseaux départementaux de lutte contre les violences faites aux femmes qui maillent le département, composés de professionnels du social, du médico-social, du juridique, du monde associatif et de représentants institutionnels. Les travailleurs sociaux de la Caf sont impliqués dans ces réseaux pour faciliter la prise en charge des victimes de violences. Les équipes prestations de la Caf veillent aussi à l'ouverture en urgence des différentes aides. L'accès aux droits des victimes est en effet primordial dans un parcours d'émancipation.

Au regard de la forte implication de notre organisme sur cette thématique, le Préfet de l'Hérault a récemment confié à la Caf de l'Hérault la mission d'animer un partenariat pour construire des actions de prévention des violences conjugales.

>> Le Centre social Caf l'île aux familles accueille un événement en faveur de l'entrepreneuriat au féminin

Le Centre social Caf, aux côtés de l'association « Partageons ensemble 34 », co-organise une journée événementielle ce 8 mars pour encourager les femmes qui souhaitent se lancer dans la création d'entreprise.

Au programme, de nombreuses animations portées par différents partenaires :

- Des tables rondes thématiques pour répondre aux questions de chacune : quelles étapes pour créer mon entreprise ? Quel impact sur mes aides de la Caf, de Pôle emploi ? Comment concilier entrepreneuriat et vie familiale ? ...
- Des témoignages encourageants de cheffes d'entreprise
- Des experts de l'accompagnement à la création

>> En tant qu'employeur, la Caf obtient un score de 97% pour son index «égalité professionnelle entre les femmes et les hommes» pour l'année 2021

Avec ce score, la Caf de l'Hérault montre son implication dans le respect de l'égalité professionnelle pour ses salariés, elle augmente ainsi de 6 points son index par rapport à celui calculé au titre de l'année 2020. Un score largement au-dessus de la moyenne nationale et régionale pour les entreprises de plus de 250 salariés à secteur d'activité équivalent.

Cet index est composé de 5 indicateurs qui mesurent notamment :

- L'écart de rémunération femmes/hommes
- L'écart de répartition des augmentations individuelles
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés)
- Le nombre de salariées percevant une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations